



Collège Jean-Félix Orabona – 20260 Calvi

Charte informatique et Internet

Cette charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation de l'Environnement Numérique de Travail et d'Internet dans le cadre des activités du collège.

Cette charte est consultable sur l'ENT.

Les règles et obligations s'appliquent à toute personne (élève, enseignant, personnel administratif, d'encadrement ou technique) autorisée à utiliser les ordinateurs, le réseau informatique et Internet au collège de Calvi.

L'ensemble de ce dispositif est désigné ci-dessous sous le terme « ENT » et est disponible en salle informatique, en salle de technologie, ainsi que sur les autres postes concernés par Internet. L'utilisation des moyens informatiques au collège a pour objet exclusif de mener des activités, de documentation et d'apprentissage des Technologies de l'Information et de la communication.

Article 1. Chaque utilisateur dispose d'un compte (identifiant et mot de passe) qui lui permet de se connecter à l'ENT. Les comptes et mots de passe sont nominatifs, personnels, temporaires et non cessibles. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite. Si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter, l'utilisateur préviendra un responsable dans les plus brefs délais. L'enregistrement des travaux des élèves ou des professeurs doit être réalisé dans les espaces prévus à cet effet (répertoire personnel de l'utilisateur, répertoire commun à la classe,...). Tout document situé hors de ces répertoires pourra être supprimé sans préavis. L'utilisateur doit quitter son poste informatique en fermant sa session de travail. Faute de quoi, son répertoire personnel reste accessible pour tout utilisateur lui succédant sur le poste.

Article 2. Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquence :

- De s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
- De modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas (répertoire, logiciel, etc..),
- D'installer un logiciel ou d'en faire une copie,
- D'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation,
- D'interrompre le fonctionnement normal du réseau.

Article 3. Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition. Il informera les administrateurs du réseau de toute anomalie constatée.

- A caractère pédophile ou pornographique,
- Incitant aux crimes, délits et à la haine raciale, à la consommation de substances illicites,
- Contrevenant aux droits d'auteur.

L'utilisation qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à l'exclusion du réseau, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

DROIT A L'IMAGE

Le collège, dans le cadre pédagogique, peut être amené à utiliser des photos des élèves (exposition au sein de l'établissement, sites internet/Intranet du collège, etc.). Dans le cadre légal du droit au respect de la vie privée, du droit à l'image et compte tenu du fait que les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents (ou responsables légaux), aucune photo reconnaissable ne pourra être publiée sans leur autorisation écrite.

UTILISATION DES EQUIPEMENTS INDIVIDUELS MOBILES (EIM)

La Collectivité Territoriale de Corse (CTC) met à la disposition des enseignants et des élèves, par l'intermédiaire du collège, un Equipement Individuel Mobile (EIM) dans le cadre du plan numérique pour l'Education. L'EIM et ses accessoires sont prêtés à l'utilisateur à titre gratuit dans le cadre d'usages pédagogiques éducatifs et d'enseignement. Nous définissons ici les conditions d'utilisation de ce matériel dans le collège et hors du collège.

1. Conditions de prêt de l'EIM

La remise à l'utilisateur est conditionnée par la signature d'un bordereau de remise, dans lequel sont stipulées les conditions de prêt. Seule une attestation de restitution prouve la restitution de l'EIM et des accessoires.

2. Conditions d'utilisation de l'EIM

2.1 Au sein du collège

L'utilisateur s'engage à :

- Toujours avoir l'EIM et ses accessoires lorsqu'il est dans le collège pour le temps scolaire,
- Veiller à ce que les batteries de l'EIM et ses accessoires soient systématiquement chargées à 100% lors de son arrivée au collège,
- Conserver et prendre le plus grand soin de l'EIM et des accessoires confiés (afin d'être protégé dans la housse qui a été remise)
- N'utiliser l'EIM qu'en présence d'un adulte responsable, en classe, au CDI ou à l'extérieur pour des sorties et voyages scolaires (ou autre activité spécifique demandée par un enseignant)
- Ne pas télécharger d'applications et laisser suffisamment d'espace mémoire disponible sur l'EIM pour les usages pédagogiques
- Signaler tout problème technique au référent numérique et ne pas tenter d'y remédier lui-même
- Ne pas photographier ou filmer une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal si cette personne est mineure

disposition : il doit notamment veiller à éviter ou à ne pas favoriser les intrusions susceptibles d'endommager le système d'information de l'EIM.

L'utilisateur s'interdit de :

- Modifier ou détruire, ou tenter de détruire, les fichiers sur lesquels il ne dispose d'aucun droit
- Utiliser ou tenter d'utiliser des comptes autres que ceux qui lui sont attribués ou masquer son identité

L'utilisateur s'engage à verrouiller et à utiliser un code de déverrouillage de l'EIM et à ne pas le communiquer à une tierce personne.

6. Assistance et maintenance

A tout moment, le collège peut demander à l'utilisateur de lui remettre son EIM pour des besoins de maintenance, ou des mises à jour. L'EIM sera automatiquement restitué au départ du collège.

Pour tout besoin d'assistance concernant l'EIM, l'utilisateur sollicite le référent numérique du collège.

Tout problème, incident et panne relatifs à l'EIM, aux accessoires, aux logiciels, aux applications installées doivent être immédiatement signalés au référent numérique du collège ou dès la reprise du cours si le problème survient le weekend end ou pendant les vacances scolaires.

Aucune intervention externe, hormis celle du référent numérique, n'est autorisée sur l'EIM et ses accessoires.

La maintenance des EIM, accessoires et logiciels associés est assurée par la CTC et est réalisée soit par intervention directe, soit à distance via le système de supervision et de contrôle des EIM. La CTC dispose d'une garantie avec ses prestataires (garantie constructeur) qui couvre uniquement des défaillances liées à un composant ou à l'intégralité de la tablette ainsi que des chocs, éraflures ou traces altérant sa surface. Dans ces cas, la maintenance et le remplacement ne seront pas pris en charge.

7. Remplacement de l'EIM

Les demandes de renouvellement ou de remplacement sont émises par le collège. A cet effet, l'utilisateur qui en effectue la demande devra en expliciter les motifs et restituer, le cas échéant, les éléments à remplacer ou renouveler. Dans tous les cas, la décision de remplacement restera à la discrétion de la CTC. L'EIM n'est pas remplacé dans les cas où le problème rencontré n'affecte pas son fonctionnement normal.

8. Utilisation non conforme et non-respect des règles

En cas de manquement à la présente charte et notamment en cas de mauvais usage, de revente, cession, même à titre gratuit, échange, prêt ou location de l'EILM et de ses accessoires prêtés, ou en cas de violation d'une disposition légale réglementaire, l'utilisateur s'expose :

- A la confiscation de l'EIM par le chef d'établissement
- A des sanctions disciplinaires
- A une demande de remboursement du prix de la valeur d'achat de l'EIM
- A des poursuites judiciaires